**Annexe SM - Orientations « santé mentale » 2022**

La santé mentale définit le [bien-être](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bien-%C3%AAtre) psychique, [émotionnel](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89motion) et [cognitif](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cognition) ou une absence de [trouble mental](https://fr.wikipedia.org/wiki/Trouble_mental). C’est une composante essentielle de la santé. La santé mentale est un état de bien-être permettant de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. La santé et le bien-être mentaux sont indispensables pour que l’être humain puisse, au niveau individuel et collectif, penser, ressentir, échanger avec les autres, gagner sa vie et profiter de l’existence. C’est pourquoi, la promotion, la protection et le rétablissement de la santé mentale sont des préoccupations centrales pour les personnes, les collectivités et la société.

Les projets cibleront plus particulièrement au moins l’un des publics prioritaires suivants : Les **personnes souffrant de troubles psychiques**, notamment les **enfants** et **jeunes** de la maternelle à l’Université, en particuliers les jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) ; les **personnes en situation de précarité** (populations les plus démunies ciblées par le [PRAPS](https://www.corse.ars.sante.fr/system/files/2019-02/ARS_PRAPS_final_sans%20annexe.pdf)) ; les **personnes en perte d'autonomie** (personnes âgées et /ou personnes en situation de handicap ; en institution ou à domicile) ; et / ou les professionnels qui les accompagnent et / ou les aidants (proches, bénévoles).

Les actions plus particulièrement attendues en 2022 doivent s’inscrire dans le [projet territorial de santé mentale (PTSM)](https://www.corse.ars.sante.fr/le-projet-territorial-de-sante-mentale-ptsm-pour-la-corse) et cibleront notamment les objectifs suivants :

* Améliorer le repérage précoce des troubles psychiques et la réduction des risques :
  + Améliorer le repérage des troubles des conduites alimentaires ;
  + Prévenir les risques psychosociaux en milieu professionnel ;
  + Contribuer au déploiement des [Premiers Secours en Santé Mentale](https://pssmfrance.fr/contenu-des-formations/) ;
  + Développer la prévention de la crise suicidaire et promouvoir et faire connaitre le dispositif [vigilanS](https://www.corse.ars.sante.fr/le-suicide-est-en-grande-partie-evitable)
* Favoriser la dé stigmatisation en santé mentale, notamment en participant à la [Semaine d’Information en Santé Mentale](https://www.semaines-sante-mentale.fr/sism-2/edition-2022/) ;
* Développer l’accès aux outils de réhabilitation psychosociale:
  + Sensibiliser et informer ;
  + Favoriser la coordination des intervenants
  + Favoriser le soutien des aidants et des professionnels
* Promouvoir des environnements favorables à la santé mentale
* Faciliter la coordination des intervenants professionnels et bénévoles sur un territoire, en lien avec les dynamiques territoriales (Conseil Local de Santé Mentale, …).
* Développer l’accès à la prévention et à la prise en charge précoce des jeunes en lien avec le [plan mieux-être des jeunes](https://www.corse.ars.sante.fr/la-sante-et-le-mieux-etre-des-jeunes-en-corse).